

# Règlement intérieur de l'accueil de loisirs 12-17 ans « Les Bons plans »

## Cadre global

La Ville de Saint-Fons propose un accueil de loisirs pour les jeunes de 12 à 17 ans, pendant les vacances scolaires.

Différentes activités sont proposées aux jeunes : activités sportives et culturelles, des mini-stages, des sorties extérieures (cinéma, lac, parc, musées, bases sportives...), des mini-séjours (montagne, mer, sports...).

L'accueil de loisirs est encadré par une équipe d'animateurs dédiés.

Le lieu de l'accueil de loisirs est situé au Palais des sports – 62 rue Carnot.

## Inscription

L'inscription s'effectue en Mairie avec les parents, au Point Information Familles, avant chaque période de vacances scolaires.

## Tarifs

L'inscription se fait à la semaine

### **Petites vacances**

Quotient familial	< 250	< 500	< 750	< 1000	<1500	> 1500
Tarif à la semaine	5€	6€	7€	8€	9€	10€
Surcote pour sortie exceptionnelles à la journée (parcs d'attraction, ski, raquettes) : 10€						

**Vacances d'été** (incluant 2 sorties à la journée par semaine)

Quotient familial	< 250	< 500	< 750	< 1000	<1500	> 1500
Tarif à la semaine	7€	8€	9€	10€	11€	12€
Surcout pour sortie exceptionnelles à la journée (parcs d'attraction, ski, raquettes) : 10€						

**Séjours (petites vacances et vacances d'été)**

Mini-séjour 3 jours*	40€
Mini-séjour 5 jours	60€

\*A noter, si un jeune est inscrit à un séjour de 3 jours et souhaite fréquenter l'accueil de loisirs sur les 2 jours restants de la semaine, un tarif sera appliqué au pro rata du tarif semaine et fonction du nombre de jours fréquentés.

En cas d'annulation de l'inscription avec un certificat médical transmis par mail au Point Information Familles dans les 3 jours, la Ville pourra procéder à une annulation au pro-rata du nombre de jours d'absence.

Toute absence non justifiée par un certificat médical entraînera la facturation de l'inscription à l'accueil de loisirs.

**Facturation**

La facturation a lieu mensuellement. Le règlement s'effectue en début de chaque mois (par chèque ou espèce ou carte bancaire) au Point information familles. Les règlements peuvent également s'effectuer en ligne sur l'Espace familles par carte bancaire ou via le prélèvement automatique. Les factures peuvent alors être dématérialisées.

Pour les séjours, le règlement s'effectue uniquement au guichet du Point Information Familles.

Le non-paiement d'une activité entraîne une procédure de mise en recouvrement. Tout impayé constaté à la rentrée scolaire suivante justifie de la non prise en compte de l'inscription à de nouvelles activités payantes.

## Fonctionnement de l'accueil

### Fonctionnement vacances d'hiver, de printemps, d'automne et Noël :

- **Formule semaine au Palais des Sports :**

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- il est également possible d'organiser des sorties à la journée (avec pique-nique / repas tiré du sac, fournis par les familles) avec horaires continus sur la journée (en général 9h – 18h) sauf sorties exceptionnelles avec amplitude horaire plus importante. Dans le dernier cas, les horaires sont communiqués à l'avance aux familles
- en cas d'organisation de sorties quelle qu'elles soient, les horaires sont donnés la veille par l'équipe d'animation

et

- **Formule libre pour les 15-17 ans** (pas d'obligation horaire)

### Fonctionnement vacances d'été :

- **Formule semaine au Palais des Sports :**

- tous les lundis, mercredis et vendredis de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h00 (ou de 15h00 à 18h00 et 18h00 à 20h00 pour les 15-17 ans).
- en cas d'organisation de sorties, les horaires sont donnés la veille par l'équipe d'animation

et

- tous les mardis et jeudis de 9h00 à 18h00 sont organisées des sorties à la journée avec horaires continus (avec pique-nique / repas tiré du sac, fournis par les familles)
- selon certaines sorties exceptionnelles, l'amplitude horaire peut différer de celle évoquée ci-dessus. Dans ce cas, les horaires sont communiqués à l'avance aux familles

- **Formule libre pour les 15-17 ans** (pas d'obligation horaire)

### **Soirées ponctuelles hors période de vacances scolaires :**

Entre chaque période de vacances scolaires, une à deux soirées Bons plans peuvent être proposées aux jeunes pour garder le lien avec l'équipe d'animation. Ces soirées peuvent avoir lieu au Palais des sports pour partager un moment convivial, ou faire l'objet d'une sortie extérieure ou servir à la préparation d'un séjour avec les jeunes) – dans tous les cas, une autorisation parentale est à signer par les familles.

### **Accueil**

Les jeunes doivent se rendre au centre à l'heure indiquée, les Bons Plans déclinant toute responsabilité en cas d'absence lors de l'accueil quotidien ou en cas de retard de leur part.

En cas d'empêchement, les parents sont tenus d'appeler le centre au 04 78 70 07 12 (Palais des Sports).

### **Vie collective**

Les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Les jeunes doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte à leurs camarades ou aux adultes chargés de l'encadrement.

Si le comportement d'un jeune perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

Si le comportement persiste, une exclusion temporaire, voire définitive, pourra être décidée par la Mairie dans un souci de protection des autres participants.

**Nom et prénom de l'enfant :** \_\_\_\_\_

**Date :**

**Signature des parents / responsables légaux :**